

ACTION URGENTE

RENOUVELLEMENT DE LA DÉTENTION DE DEUX DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Le 5 juin, des juges du Caire ont ordonné le renouvellement de la détention de deux défenseurs des droits humains, Ahmed Abdullah et Mina Thabet. Ces derniers sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir agi en faveur des droits humains au sein de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés.

Les prisonniers d'opinion **Ahmed Abdullah** et **Mina Thabet** vont rester en détention respectivement 45 et 15 jours supplémentaires, après une décision rendue par les tribunaux correctionnels de Marg et d'Ain Shams, deux juridictions caiotes, le 5 juin. Leurs avocats affirment être toujours privés d'accès aux dossiers de leurs clients, si bien qu'ils ne sont pas en mesure de préparer leur défense.

Ahmed Abdullah et Mina Thabet sont inculpés d'une série de charges fabriquées de toutes pièces au titre de la Loi antiterroriste, de la Loi relative aux manifestations et du Code pénal. S'ils sont déclarés coupables, ils encourent une peine pouvant aller jusqu'à la réclusion à perpétuité.

Ahmed Abdullah, directeur de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés, a été arrêté à son domicile et soumis à des mauvais traitements par des membres des forces de sécurité le 25 avril, juste avant des manifestations prévues au Caire. Mina Thabet, qui dirige le Département des groupes minoritaires et religieux de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés, a été arrêté le 19 mai lors d'une perquisition à son domicile, également situé dans la capitale égyptienne. Lui et des membres de sa famille ont été maltraités par des fonctionnaires de l'Agence de sécurité nationale.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités égyptiennes à libérer Ahmed Abdullah et Mina Thabet immédiatement et sans condition, étant donné qu'il s'agit de prisonniers d'opinion détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, et soulignez que toutes les charges retenues contre eux doivent être abandonnées ;
- demandez-leur de faire en sorte que ces deux hommes soient protégés contre toute forme de torture et d'autres mauvais traitements, et que leurs allégations de mauvais traitements fassent l'objet d'une enquête approfondie, impartiale, transparente et indépendante ;
- priez-les instamment de ne pas prendre pour cible Ahmed Abdullah et Mina Thabet en raison de leur action en faveur des droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 JUILLET 2016 À :

Procureur général
Nabil Sadek
Office of the Public Prosecutor
Madinat Al-Rihab
New Cairo, Égypte
Formule d'appel : *Dear Counsellor, /*
Monsieur le Procureur général,

Président de la République
Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, Égypte
Fax : +202 2 391 1441
Courriel : p.spokesman@op.gov.eg
Twitter : @AlsisiOfficial
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Copies à :
Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains
Laila Bahaa El Din
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo
Égypte
Fax : +202 2574 9713
Courriel : Contact.Us@mfa.gov.eg
Twitter : @MfaEgypt

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 9/16. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE12/4015/2016/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RENOUVELLEMENT DE LA DÉTENTION DE DEUX DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'arrestation d'Ahmed Abdullah et de Mina Thabet a eu lieu dans un contexte de répression systématique des défenseurs des droits humains égyptiens, qui font de plus en plus l'objet d'interrogatoires, d'arrestations, d'interdictions de voyager et de menaces de gel de leurs avoirs. Ces deux hommes travaillent pour la Commission égyptienne pour les droits et les libertés, une ONG particulièrement active sur le signalement et l'étude des cas de disparition forcée dans le pays.

Ahmed Abdullah a été arrêté à son domicile par des agents des forces de sécurité lourdement armés et encagoulés le 25 avril 2016. Son avocat a indiqué à Amnesty International que lors de son arrestation, l'un des agents a frappé Ahmed Abdullah avec la crosse de son arme à plusieurs reprises. Son domicile a été perquisitionné et son ordinateur et son téléphone portable ont été saisis. Il a ensuite été conduit au poste de police n° 1 du Nouveau Caire. Son arrestation s'inscrit dans le cadre d'une répression menée dans tout le pays à l'approche des manifestations du 25 avril 2016, lorsque des manifestants sont descendus dans la rue pour protester contre la décision prise début avril par les autorités égyptiennes de céder deux îles inhabitées de la mer Rouge à l'Arabie saoudite (voir l'AU 98/16, <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE12/3910/2016/fr/>).

La détention d'Ahmed Abdullah a été prolongée à quatre reprises depuis son arrestation : le 27 avril, le 7 mai, le 21 mai et le 5 juin. Il est toujours détenu au poste de police n° 1 du Nouveau Caire. En tant que directeur du conseil d'administration de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés, Ahmed Abdullah a dirigé les travaux de cette organisation sur les disparitions forcées dans le pays. À ce titre, il a fourni une aide juridique à la famille de Giulio Regeni, un étudiant italien en doctorat âgé de 28 ans qui a disparu au Caire le 25 janvier 2016 et dont le corps a été retrouvé aux abords de la ville le 3 février. Les proches de Giulio Regeni ont publié le 26 avril une déclaration condamnant l'arrestation d'Ahmed Abdullah et réaffirmant la volonté de la Commission égyptienne pour les droits et les libertés de découvrir la vérité quant à l'enlèvement, la torture et la mort de leur fils.

Mina Thabet a été arrêté quelques semaines après Ahmed Abdullah, le 19 mai, lors d'une perquisition effectuée à son domicile par des membres de l'Agence de sécurité nationale. Il a déclaré à son avocat que lui et des membres de sa famille avaient été maltraités lors de son arrestation. À la suite de celle-ci, les autorités égyptiennes ont refusé de divulguer son lieu de détention. Mina Thabet a vu sa détention prolongée de 15 jours le 21 mai, puis à nouveau le 5 juin. La chambre d'appel du tribunal correctionnel d'Elwaily a rejeté son recours contre cette décision le 8 juin. Mina Thabet s'attache à défendre les droits des minorités, particulièrement des coptes, depuis le soulèvement de 2011. Il est actuellement détenu au poste de police n° 1 d'Elsalam, au Caire. Mina Thabet et Ahmed Abdullah font l'objet d'un procès collectif avec 45 autres accusés. Selon leurs avocats, ces deux hommes sont sous le coup de plusieurs chefs d'accusation, notamment de tentative de renverser l'État par la force, d'incitation à des attaques « terroristes » contre des postes de police, de recours à la violence et à l'intimidation pour empêcher le président d'exercer ses devoirs et ses pouvoirs, d'appartenance à un « groupe terroriste », de promotion du « terrorisme » sur Internet, d'incitation à des rassemblements publics mettant en péril la sécurité publique à des fins « terroristes », de diffusion de nouvelles, d'informations et de « fausses rumeurs » et de détention de tracts appelant à la chute du gouvernement et à la modification de la Constitution égyptienne. Parmi les éléments de preuve retenus contre Mina Thabet figurent un agenda orné d'une photo de Marie, la mère de Jésus de Nazareth, et des documents portant sur le droit international relatif aux droits humains (notamment en ce qui concerne les minorités) et sur un parti politique enregistré en bonne et due forme baptisé Parti du pain et de la liberté.

Noms : Ahmed Abdullah et Mina Thabet
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 9/16, MDE 12/4224/2016, 10 juin 2016